



Le Président
ARRÊTÉ N° 2026-384

**ARRETE PORTANT
DELEGATION DE SIGNATURE
à Monsieur NOUAL Rémi, Directeur du Pôle Synergies Communes Finances - Ingénierie.**

Le Président,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-9,
Vu le Code général de la fonction publique,
Vu le procès-verbal d'élection de Monsieur BOUYSSOU Philippe en qualité de Président de Tables Communes, en date du 17 avril 2026,
Vu la délibération n°2026-44 du Comité Syndical du 17 avril 2026 portant délégation d'attributions du Comité Syndical au Président,
Vu l'arrêté n°2022-424 du Président du syndicat du 19 août 2022 portant recrutement par voie de mutation de Monsieur NOUAL Rémi, ingénieur principal, sur le poste de directeur des finances/commande publique/veille juridique à compter du 5 septembre 2022,

Considérant l'intérêt d'une bonne administration du Syndicat Tables Communes, de la simplification et la rapidité de mise en œuvre des décisions,
Considérant la nécessité d'assurer la continuité du service en l'absence du Directeur Général des services,

ARRETE

Article 1 : Délégation est donnée à Monsieur NOUAL Rémi, Directeur du Pôle Synergies Communes Finances - Ingénierie, à l'effet de signer, sous la surveillance et la responsabilité du Président, et en l'absence ou en cas d'empêchement du Directeur Général des services, les actes suivants :

1. Administration générale et Fonctionnement :

- Les documents administratifs relatifs à l'administration générale et au fonctionnement des services du Syndicat.
- La délivrance des expéditions du Registre des délibérations et décisions du Président, des arrêtés.
- Les ampliations des actes, la certification matérielle et conforme des pièces.
- Les correspondances de gestion courante avec les partenaires extérieurs (Etat, collectivités territoriales, C.I.G, CNFPT) prestataires extérieurs (entreprises, Bureaux d'études, Maîtres d'œuvres, compagnies d'assurances...).

2. Ressources humaines :

- Les documents administratifs et correspondances relatifs à l'organisation du travail, congés, emplois du temps et ordres de mission des agents.
- Les procédures de recrutement, nominations, arrêtés d'avancement (échelon/grade) et de promotion interne.
- Les procédures disciplinaires, de licenciement et les dossiers de mise en retraite.

3. **Finances et marchés publics :**

- Les bordereaux de mandats, de titres de recettes, et les virements de crédit.
- La certification de la conformité et de l'exactitude des pièces justificatives.
- Les bons de commandes dans le cadre des marchés publics notifiés et en cours d'exécution.
- La passation de commande dans la limite du seuil défini par la délibération de délégation d'attributions donnée par le Comité Syndical au Président.
- Les courriers de réponses aux offres, les notifications, les ordres de service et les décomptes généraux définitifs (DGD).

4. **Urbanisme, Subventions et Adhésions :**

- Le dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme (démolition, transformation ou édification) concernant les biens du syndicat.
- Les demandes d'attributions de subventions auprès de tout organisme financeur, dans la limite des projets inscrits au budget.
- Les renouvellements d'adhésion aux associations dont le syndicat est membre.
- L'acceptation de dons et legs non grevés de conditions ni de charges.

Article 2 : La délégation de signature subsistera tant qu'elle ne sera pas rapportée.

Article 3 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site Internet de Tables Communes, sous format non modifiable conformément aux dispositions de l'article L 2131-1 du CGCT et publié au recueil des actes administratifs de Tables Communes.

Article 4 : ampliation du présent arrêté sera adressée à :
– Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis,
– Monsieur le Chef du Service de Gestion Comptable de Bobigny,
– l'intéressé.

Fait à Bobigny, le 27 avril 2026

Le Président de Tables Communes
Philippe BOUYSSOU



Vu pour accord et notification,
Spécimen de signature de
Monsieur NOUAL Rémi



A Bobigny, le 27.04.2026,

Acte transmis en Préfecture de Bobigny, le : 27 avril 2026